Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DU GERS

SERVICE DEPARTEMENTAL
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE
DE L'ETAT

Auch, le 9 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le FDVA : un nouveau fonds pour soutenir le développement de la vie associative gersoise

Créé en juin 2018 le Fond de Développement pour la Vie Associative (FDVA) a été doté cette année de plus de 153 493 € pour le département du Gers, dont 145 582 € destinés exclusivement aux associations du département. La campagne de demandes de financement lancée le 6 juillet s'est achevée le 9 septembre à minuit. Toutes les associations déclarées (hors associations professionnelles, syndicats, associations cultuelles, associations défendant essentiellement les intérêts du public adhérent ou les associations para-administratives), ont pu déposer un dossier tant pour des projets innovants que pour leurs besoins de fonctionnement.

En dépit de la période estivale, la campagne a été un succès dans le département avec plus de 160 demandes pour des projets d'une grande variété. Ce succès démontre la vitalité de la vie associative gersoise.

Après vérification de l'éligibilité des demandes, le Collège Départemental Consultatif présidé par la Préfète et composé de représentants des élus et de personnalités du monde associatif, s'est réuni le 5 octobre pour établir la liste des projets retenus au regard des priorités départementales. Cette collégialité est garante de l'adéquation entre les projets financés et une stratégie départementale ambitieuse.

Le collège départemental a dû effectuer des choix souvent difficiles. Pour cela, des critères ont été élaborés en tenant compte des spécificités du territoire. Ont ainsi été retenus notamment les projets permettant la mutualisation ; les projets garantissant la mobilité et l'accessibilité aux offres et aux structures ou ceux favorisant l'engagement des jeunes ; les projets innovants facteurs de cohésion sociale et ceux permettant le développement de la pratique sportive dans toutes ses composantes ; ou encore les projets visant à favoriser une offre culturelle diversifiée accessible sur tout le territoire.

En 2018, 84 projets vont être soutenus dans le Gers grâce à ce dispositif. Les associations bénéficiaires comme celles qui n'ont pas été retenues cette année seront informées dans les prochaines semaines et les sommes allouées seront versées avant la fin de l'année.

Les services de l'État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Gers) sont mobilisés pour permettre aux associations du territoire de bénéficier de ce dispositif dans les meilleures conditions.

Contacts DDCSPP du Gers : ddcspp@gers.gouv.fr - Tel : 05 62 58 15 50.